



**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
G0L 1K0**

---

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 16 août 2025, à 9 h, au Centre communautaire de l'île.**

Sont présents, messieurs les conseillers messieurs Charles Méthé et André-Pierre Contandriopoulos, madame la conseillère Luce Provencher. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Assiste également à la séance : M. Gérald Dionne, directeur général et greffier-trésorier.

**1. Ouverture de la séance**

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 06 et démarre l'enregistrement.

**2. Vérification du quorum**

Mme Louise Newbury constate l'atteinte du quorum.

**Résolution numéro  
25.08.16.01**

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos, appuyée par Mme Luce Provencher, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution numéro  
25.08.16.02**

**4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 juillet 2025**

Les membres ont reçu le procès-verbal.

Il est proposé par Mme Luce Provencher, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos:

**QU'IL** y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2025. Adoptée à l'unanimité.

**5. Suivi au procès-verbal**

- Les paiements pour les travaux de construction du garage (avant-dernier), la rénovation de la cabane à l'huile (final) et de la cabane du criard (final) ont été effectués.
- La demande de réclamation (dossier Lyne Boyer) pour le programme territorial d'aide à la restauration patrimoniale a été transmise à la MRC de Rivière-du-Loup.
- Le règlement d'emprunt numéro 210 a été déposé sur le portail gouvernemental avec les annexes requises et est actuellement en analyse.
- Le contrat de location d'un espace bureau a été signé avec la SIRIV.
- Les permis pour les dossiers Daniel Dussault (2025-018) et Pierre Mathieu 2025-019 ont été émis.



## 6. Rapport de la mairesse sur la situation financière de la municipalité

Le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 a été présenté au conseil municipal lors de la séance du Conseil du 12 juillet 2025 par nos vérificateurs, la firme comptable Mallette. Les états financiers déposés par la firme comptable nous démontrent que nous nous en sortons très bien et que la situation financière de la Municipalité est en bonne santé. Les faits saillants se résument ainsi :

### A) Activités financières de fonctionnement à des fins budgétaires

Revenu total de fonctionnement	538 147 \$ <sup>1</sup>
Taxes des contribuables (inclus)	366 026 \$ <sup>2</sup>
Investissement (transferts et autres)	646 193 \$ <sup>3</sup>
	<b>1 184 340 \$</b>

Dépenses fonctionnement + amortis.	<b>568 741 \$<sup>4</sup></b>
Dépenses de fonctionnement	453 045 \$
Amortissement des immobilisations	125 642 \$
Excédent de l'exercice	<b>615 599 \$</b>

Déficit de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	<b>(30 594) \$</b>
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	<b>90 290 \$</b>

<b>B) La dette à long terme</b> <sup>5</sup>	<b>144 500 \$</b>
--	-------------------

### C) Immobilisations

Immobilisations totales	<b>5 437 815 \$</b>
Amortissement cumulé	1 248 113 \$
Valeur comptable nette	<b>4 189 702 \$</b>

Répartition incluant amortissement :

Bâtiments	2 598 261 \$
Véhicules et machinerie	227 496 \$
Ameublement /équipement de bureau	87 172 \$
Infrastructures routières	1 383 812 \$
Terrains	76 833 \$
Machinerie, outillage, équipements	115 350 \$
Autres	259 698 \$
Musée (acquisition 2022)	10 000 \$
Immobilisation en cours	679 193 \$

### D) Fonds réservés

Roulement administration municipale	5 000 \$
-------------------------------------	----------

### E) Réserves financières (montants affectés)

Infrastructures municipales	28 217 \$
FIECLDET	33 784 \$ <sup>6</sup>
Fonds juridiques	5 000 \$
Greffes (fonds élections municipales)	5 793 \$
Bibliothèque	1 416 \$
Fond éolien	10 320 \$
Budget 2025 affectation projet	22 604 \$
Surplus de financement toitures	18 488 \$
Quai d'en haut (revenu reporté)	114 077 \$

### F) Excédent accumulé

Excédent fonctionnement non affecté	<b>316 665 \$</b>
-------------------------------------	-------------------

#### Notes :

<sup>1</sup> Taxes + imposition de droits, subventions, intérêts.

<sup>2</sup> Ensemble des taxes directes aux contribuables



<sup>3</sup> Projets en cours : PRACIM, TECQ, MPO, MRC.

<sup>4</sup> Ce montant inclut 56 820 \$ de quotes-parts à la MRC.

<sup>5</sup> Dette long terme pour la salle communautaire et réfection toitures bureau.

<sup>6</sup> FIECLDET : Fonds d'infrastructure des équipements culturels, de loisirs, de développement économique et de transport. Ce fond est constitué par une redevance perçue auprès des visiteurs sur le traversier.

### **G) Projets financés en 2025**

Garage municipal : 70% de la dépense par le programme PRACIM du MAMH et 30% par la Municipalité (emprunt de 130 000\$).

Camion municipal : Un nouveau camion a été acheté (emprunt par la Municipalité de 70 000\$).

Réfection cabane à l'huile, du criard : TECQ – Travaux terminés.

Clôture : Centre de tri – TECQ

Concassage Côte du Portage – TECQ

### **H) Dette prévue en 2025**

144 500\$ + Garage municipal 130 000 \$ + Camion 70 000 \$ pour un total de **344 500 \$**.

### **I) Salaires élus (incluant les allocations de dépenses)**

Maire 6 640 \$ + MRC, Conseillers 2 213 \$

## **7. Correspondance**

- Lettre de M. Daniel Dussault précisant le contexte pour lequel il a apposé une corde traversant le chemin à la limite ouest de son terrain (sécurité et tranquillité), ainsi que son engagement à ne jamais faire obstacles aux passages des services d'urgences.
- Avis de non-conformité du ministère de l'Environnement sur la fréquence d'échantillonnage d'eau à l'École Michaud, qui doit être effectuée mensuellement.

## **8. Première période de questions**

Trois personnes sont présentes. Voir enregistrement de la séance ordinaire sur le site web municipal.

**Résolution numéro  
25.08.16.03**

### **9.1 Concassage de roc, Côte du Portage – Demande de paiement**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a déjà autorisé, par la Résolution numéro 24.12.07.08, le paiement de la somme de 49 281,73 \$ (TTI) conformément à la demande de paiement numéro 1 pour la période du 29 octobre au 30 novembre 2024 et que les coûts de ces travaux ont été financés par le volet 2019-2024 du programme TECQ.

**CONSIDÉRANT** la deuxième demande de paiement déposée par les Équipements LAN-RO pour la réalisation des travaux de creusage, concassage et gravelage de la Côte du Portage réalisée entre le 10 mai et le 10 juin 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont terminés et que la Municipalité a reçu une demande de paiement no. 2 au montant de **31 816,79 \$** (TTI) ce qui donne un projet global de 81 098,52\$ pour les travaux de creusage, de concassage et de gravelage dans la côte du Portage.

Il est proposé par M. Charles Méthé, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos :



**Résolution numéro  
25.08.16.04**

**Résolution numéro  
25.08.16.05**

**QUE** la Municipalité autorise le paiement de la somme de **31 816,79 \$** (TTI) conformément à la demande de paiement numéro 2 pour la période du 10 mai et le 10 juin 2025;

**QUE** les coûts de ces travaux soient financés par le volet 2024-2028 du programme TECQ. Adoptée à l'unanimité.

**10. Affaires nouvelles**

**10.1 Colloque de zone - ADMQ**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ADMQ tient un colloque de zone, le 11 septembre 2025, dans la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général souhaite assister au colloque de zone pour parfaire ses connaissances en administration municipale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Charles Méthé, appuyée par Mme Luce Provencher :

**QUE** le Conseil autorise M. Gérald Dionne, directeur général à assister au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra le 11 septembre 2025 dans la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux;

**QUE** le Conseil autorise le versement de 86,23\$ TTI, payable à l'ADMQ pour la présence du directeur général au colloque de Zone.

**QUE** les frais de déplacement soient remboursés selon la politique des dépenses de la Municipalité. Adoptée à l'unanimité.

**10.2 Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA)**

**CONSIDÉRANT** l'appel de proposition du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés pour la saison 2025-2026;

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite pour présenter une demande est le 17 septembre 2025 à 15 h, heure avancée de l'Est;

**CONSIDÉRANT** que la nouvelle politique familiale et des aînés doit être adoptée à la réunion de Conseil du 13 septembre 2025, rendant ainsi la Municipalité de NDSD admissible au PNHA;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs souhaite améliorer la sécurité et le confort des aînés en leur fournissant des aires de repos à différents endroits dans la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la proposition d'aide à l'immobilisation pour des projets ou des programmes communautaires nouveaux ou existants, destinés aux aînés cadre avec les besoins en mobilier urbain pour desservir les aînés de la Municipalité de NDSD;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité souhaite développer des activités dans le but de favoriser la participation sociale et l'inclusion des aînés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos, appuyé par Mme Luce Provencher :

**QUE** le Conseil autorise M. Gérald Dionne, directeur général à déposer au nom de la Municipalité une demande d'aide financière pour un projet visant à développer des activités qui favoriseront la participation sociale et l'inclusion des aînés et pour l'achat de mobiliers urbains destinés aux aînés. Adoptée à l'unanimité.



**Résolution numéro  
25.08.16.06**

**Résolution numéro  
25.08.16.07**

**Résolution numéro  
25.08.16.08**

## **11. Urbanisme**

### **11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme (Mme Louise Newbury)**

La réunion du CCU s'est tenue samedi le 2 août dernier. Une demande de permis de lotissement a été traitée.

### **11.2 Adoption procès-verbal du CCU du 5 juillet 2025**

Il est proposé par Mme Luce Provencher, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos que le conseil adopte le procès-verbal du CCU de la réunion du 5 juillet 2025. Adoptée à l'unanimité.

### **11.3 Nominations au CCU**

**CONSIDÉRANT** que le mandat de deux des membres du CCU vient à échéance;

**CONSIDÉRANT** le retrait de M. Jean Pettigrew du CCU;

**CONSIDÉRANT** que Mme Geneviève Boudreault a informé le Conseil de son intérêt de demeurer au sein du CCU pour un autre mandat de deux ans;

**CONSIDÉRANT** qu'un poste au sein du CCU demeure vacant;

**CONSIDÉRANT** les candidatures reçues de M. Denis Cusson et Christina Contandriopoulos;

**CONSIDÉRANT** que le tirage au sort effectué en présence des personnes présentes a favorisé Denis Cusson ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Luce Provencher, appuyé par M. Charles Méthé :

**QUE** le Conseil transmette à M. Jean Pettigrew toute sa reconnaissance pour sa précieuse collaboration au sein du CCU durant six ans et pour le travail accompli durant cette période;

**QUE** le Conseil renouvelle le mandat de Mme Geneviève Boudreault pour une période de deux ans;

**QUE** le Conseil nomme M. Denis Cusson comme membre du CCU pour une période de deux ans. Adoptée à l'unanimité.

### **11.4 Demande de permis de lotissement**

**Adresse** : 8602, Route à Clopha (propriété de Léopold Fraser et de Johanne Ouellet)

#### **Description sommaire de la demande :**

Remplacement des lots 5 350 988, 5 350 990 et 5 350 991, par les nouveaux lots 6 697 757 et 6 697 758 du cadastre du Québec

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice en bâtiment a reçu une demande pour le remplacement cadastral des lots 5 350 988, 5 350 990 et 5 350 991, afin de créer les lots 6 697 757 et 6 697 758 du cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** de telles demandes sont assujettis au Règlement de lotissement 203-3 et doivent être approuvés par le Conseil municipal ;



**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice en bâtiment et en environnement a validé la conformité du projet au règlement de lotissement 203-3 ;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse le remplacement proposé est considéré conforme au Règlement de lotissement 203-3;

**CONSIDÉRANT QUE** le permis de lotissement est payé ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU doit émettre un avis, au Conseil municipal, sur toute demande de lotissement soumise et qu'il a émis un avis favorable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos, appuyée par M. Charles Méthé :

**QUE** le conseil autorise la demande de permis de lotissement, pour la propriété située au 8602, route à Clopha à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et qu'il autorise le remplacement des lots 5 350 988, 5 350 990 et 5 350 991, par les nouveaux lots 6 697 757 et 6 697 758 du cadastre du Québec;

**QUE** la résolution soit transmise à l'inspectrice en bâtiment et en environnement afin qu'elle délivre le permis, sous réserve de la conformité de la demande à l'ensemble des règlements d'urbanisme. Adoptée à l'unanimité.

## **12. Rapport de représentation des membres du conseil**

### **12.1 M. Charles Méthé, conseiller poste 1**

*Société Inter-Rives* : L'AGA s'est tenu le 6 août dernier. Des modifications seront effectuées afin de rendre certains sièges permanents pour certains organismes statutaires. Prolongation de deux ans et une année d'option pour être les représentants officiels de la STQ sur le territoire.

*Société du Parc Kiskotuk* : N/A

### **12.2 M. André-Pierre Contandriopoulos, conseiller poste 2**

*Comité de santé* : L'AGA du Comité de santé s'est tenu dimanche dernier le 10 août. Mme Lucille Vien complète le CA. Il a été décidé de donner plus de visibilité au Comité en 2025. Entre autres en :

- Demandant aux premiers répondants de désigner la personne qui les représentera dans le Comité.
- Réalisant l'affiche sur l'histoire du dispensaire qui sera placée dans la salle d'attente du CLSC.
- Préparant avec les infirmières de petites chroniques sur la santé, et les publier dans la Bernache.
- Réfléchissant sur les façons d'agir sur tous les déterminants de la santé.
- Organisant cet automne une fête en l'honneur de Judith Dumais et Jocelyne Ouellet.
- Explorant les possibilités d'améliorer le soutien à domicile des personnes âgées sur l'Île.
- Collaborant avec la Municipalité à la mise en œuvre de la démarche MADA.
- Demandant à la Municipalité d'inscrire dans son prochain budget une provision budgétaire de 300\$ pour aider le Comité à remplir son mandat.

*Corporation des Maisons du Phare* : Le CA des Maisons du Phare s'est réuni le 6 août dernier. Les principaux points à l'ordre du jour portaient sur la saison 2026

- Même si tout le monde est d'accord pour que les Maisons soient offertes en mode auberge, la difficulté à trouver les personnes nécessaires et le fait que les aménagements qui seraient souhaitables ne seront pas prêts font en sorte



qu'en 2026 les maisons seront encore louées à la semaine pendant la haute saison et que le mode auberge sera offert en basse saison.

- Les prix seront analogues à ceux de 2025
- Un appel d'offres sera envoyé en septembre pour la concession du Comptoir gourmand
- Les projets de rénovations prévus pour la saison 2026 sont la terrasse et l'escalier de la maison du gardien et un nouvel aménagement des chambres.
- Les réservations pour la « Classique ludique » sont très encourageantes
- Il faudrait installer un panneau derrière le Phare indiquant « DANGER, roches glissantes, ne pas s'approcher de l'eau »
- Il serait bien de refaire et de réinstaller des panneaux identifiant la Maison du gardien et la Maison de l'assistant-gardien.

### **12.3 Mme Joanie Harrison, conseillère poste 3**

*Bibliothèque* : N/A

*Centre de tri* : N/A

### **12.4 Mme Luce Provencher, conseillère poste 4**

*Corporation de développement et de gestion touristique* : La saison bat son plein, les locations de vélos et voiturettes vont bien. Nous avons fait l'acquisition d'une deuxième voiturette de golf. Les guides partent cette semaine pour l'école, les séniors prennent le relais. Les visites se font sur rendez-vous. L'AGA se teindra le 14 septembre prochain.

*Corporation de la Culture et des Loisirs* : La programmation estivale se termine. Un été bien occupé. Nous sommes rendus à l'épluchette de blé d'inde qui aura lieu le 30 août prochain.

## **13. Rapport de la direction générale**

M. Gérald Dionne dépose le rapport d'activité du 7 juillet au 16 août 2025.

## **14. Trésorerie**

### **14.1 Adoption des comptes du mois**

Il est proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos, appuyée par Mme Luce Provencher, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 261 573,58 \$ tels que présentés. Les salaires nets représentent 21 270,83 \$. Adoptée à l'unanimité.

### **14.2 Comptes à recevoir**

Mme Louise Newbury mentionne que les comptes à recevoir au 31 juillet 2025 provenant des taxes foncières s'élèvent à 54 996,18 \$. Il est à noter que le dernier versement des taxes est dû pour le 1<sup>er</sup> août.

### **14.3 Paiement du prêt numéro 1**

Mme Louise Newbury mentionne que le prêt temporaire numéro 1, au montant de 454 665,04 \$ a été remboursé en date du 6 août 2025 à la suite du remboursement du MAMH pour les dépenses effectuées dans le cadre du programme TECQ.

## **15. Deuxième période de questions**

Trois personnes sont présentes. Voir enregistrement de la séance ordinaire sur le site web municipal.

**Résolution numéro  
25.08.16.09**



## 16. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Mme Luce Provencher à 9 h 55.

\_\_\_\_\_  
Louise Newbury, mairesse

\_\_\_\_\_  
Gérald Dionne, directeur général  
et greffier-trésorier

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.